

Langage égalitaire : vers une rationalisation des procédés et des approches

Paru dans les Cahiers d'histoire, revue d'histoire critique, n° 146, 2020, p. 149-160

Depuis la polémique de l'automne 2017 sur « l'écriture inclusive », motivée par la présence de quelques points médians repérés dans un manuel scolaire par des gens de « la manif pour tous » et transformés en affaire d'État par leurs relais médiatiques, le grand public a découvert qu'une partie du pays usait de cette technique d'écriture nouvelle. Et ses adeptes se sont multiplié-es comme des petits pains : des collectivités territoriales, des administrations, des commerces, des entreprises... se sont mises à communiquer de la sorte, sans parler des personnes qui tous les jours écrivent des courriels ou des notes internes. Toutefois les différences de pratiques sautent aux yeux : non seulement d'autres signes sont en concurrence avec le point médian (parenthèses, traits d'union, points bas...), mais les usages de ces signes divergent, et surtout leur nombre dans les textes varie considérablement¹. D'où les réactions d'agacement qui continuent de se faire entendre ou lire de la part de personnes qui, sans aller jusqu'à croire à un « péril mortel » pour la langue française, se déclarent hostiles à cette nouveauté.

Les lecteurs et lectrices parvenues jusqu'ici dans la lecture de cet article ont déjà pu constater que rien d'illisible n'est venu l'entraver, et que tout a l'air parfaitement normal, au-delà de l'unique point médian – que tout le monde a compris. Or tout ce qui précède – et tout ce qui va suivre – relève de l'écriture égalitaire (ou *inclusive*, ou *non sexiste*, ou *non discriminante*, ou *épïcène*... tous ces termes étant synonymes dans ce domaine). La raison en est simple : la plupart des procédés du langage inclusif ne reposent pas sur le signe particulier auquel on le résume si souvent, et dont on peut même se passer complètement. Je vais donc expliciter les choix qui sont faits là, avant de mentionner deux autres préconisations qui n'auront pas eu l'occasion de surgir en cours de route. Ce faisant, je montrerai que, pour une part, l'adoption d'un langage égalitaire n'exige qu'une petite gymnastique intellectuelle fondée sur des techniques simples et traditionnelles. Mais que, pour une autre, sa mise en œuvre engage en réalité toute notre conception de l'égalité, et surtout elle révèle toute l'étendue de notre intériorisation de l'inégalité, de notre acceptation de celle-ci ; ce qui explique pourquoi il y a tant d'électricité dans l'air quand on aborde ce sujet.

Le fameux point médian

Parmi les phénomènes qu'aura constatés d'emblée figure ce qui tourne autour du point médian : ce signe plutôt qu'un autre, un seul dans les mots au pluriel, son emploi pour termes qui ne diffèrent que d'une lettre ou deux, sa rareté. Disons quelques mots sur chacun de ces choix.

¹ On peut observer et cette floraison et cette variété d'usage dans la page Facebook *Taglinclusive*, créée en janvier 2018, qui répercute toutes les manifestations d'écriture inclusive repérées par ses animateurs et animatrices.

Le point médian (ou milieu) est le dernier en date des candidats sollicités pour marquer ce qu'on appelle des *doublés* (on pourrait dire aussi des *binômes*), c'est-à-dire l'expression des deux termes, le féminin et le masculin, pour désigner la population dont on parle ou à qui l'on parle. « Françaises, Français ! », « Chères étudiantes, chers étudiants », peut s'écrire « Français·es ! », « Cher·es étudiant·es ». Bien entendu, c'est pour l'écrit seulement que ces abréviations sont faites : à l'oral, les deux mots doivent être prononcés, de même que « M. Dupont » se dit « Monsieur Dupont ». Et bien entendu, aucune abréviation n'est obligatoire. Toutes sont destinées à écrire plus vite, ou plus court. Enfin, l'usage du point médian est fonction du type d'écrit envisagé. « Les Français·es voteront ce dimanche » est sans problème dans un article de presse, mais peut-être à éviter dans un tract électoral...

Si le point médian paraît aujourd'hui le meilleur moyen de noter cette abréviation, c'est que les signes qui ont été expérimentés auparavant présentaient des inconvénients – idéologiques, techniques, ou les deux. L'ancêtre en la matière est la parenthèse, ou plutôt les parenthèses, comme le « né(e) » qui figure sur nos cartes d'identité. Mais les parenthèses donnent à ce qu'elles contiennent une valeur d'éventualité, de moindre importance par rapport à ce qui est situé hors d'elles. Le trait d'union a donc été envisagé. Mais ce signe n'est pas insécable, donc il peut partir à la ligne avec la ou les lettres qui le suivent ; et par ailleurs il crée ordinairement une nouvelle entité avec les termes qu'il relie : *tirer* a un sens, *bouchon* un autre, *tire-bouchon* un troisième. La barre oblique aussi a été expérimentée : « commerçant/e ». Mais outre que le signe est peu discret, il évoque une alternative (et/ou). Le point bas présente quant à lui d'autres inconvénients : il est identifié comme marquant la fin de la phrase, et si on l'utilise non redoublé pour les mots au pluriel, il crée de faux liens hypertextes dans les courriels : « étudiant.es » apparaîtra surligné, car pris pour une adresse électronique espagnole. Enfin, la majuscule a été tentée : « éluEs ». Mais elle n'est pas d'usage au milieu des mots, et elle semble donner une plus grande importance au féminin.

Tous ces inconvénients ont donc conduit vers un signe discret, insécable, sans usage antérieur dans notre langue, donc sans connotation négative ou positive. Seul son accès sur les claviers était jusqu'à présent ardu. Sa reconnaissance toute récente par l'AFNOR le rendra facilement accessible sur le matériel en vente dans quelques mois.

Pourquoi le point médian doit-il demeurer unique dans les mots au pluriel ? La question devrait plutôt être : pourquoi le voit-on si souvent redoublé ? Pour une part, l'explication est simple : tout est parti des parenthèses. Elles étaient deux, donc on a eu tendance à redoubler les autres signes. Mais le but recherché est de *signifier deux mots avec un seul*, et non de suggérer que le féminin est une option. Or c'est ce qu'on fait quand on redouble le signe, quel qu'il soit : en isolant du reste de la phrase la ou les marques du féminin, on signale que l'énoncé principal reprend après cette petite interruption. L'énoncé principal, c'est-à-dire l'énoncé au masculin. Une autre explication à cet engouement pour les deux points pourrait donc bien s'avérer beaucoup moins simple, et relever d'enjeux plus profonds : sommes-nous prêt·es, oui ou non, à faire au féminin la même place qu'au masculin ? Ou pensons-nous toujours que, même présentes, les femmes doivent être au deuxième plan sur la photo ?

Pourquoi le point médian, enfin, ne doit-il être utilisé que pour des termes proches morphologiquement, c'est-à-dire ceux qui ne présentent qu'un *e* de différence (artisan·e, instantané·e), ou un *e* précédé d'une consonne redoublée (collégien·ne, sempiternel·le), et non dans les autres cas (« directeur·rice », « heureux·se ») ? Là aussi, deux réponses, l'une simple et l'autre moins. Les quatre premiers exemples laissent voir les deux mots entiers, alors que les deux suivants ne présentent qu'un morceau du second, et un morceau qui n'est pas la suite des lettres qui précèdent mais qui doit s'y substituer. La lisibilité de l'ensemble est moins aisée. Mais surtout : quel mot est entier, quel mot est en morceau ? Une fois encore, les deux sexes ne sont pas représentés à égalité. La solution ? Pas d'abréviation. Écrire les deux mots.

Mais dans quel ordre, dira-t-on, faudra-t-il les écrire ? Relisons le deuxième paragraphe de cet article : « Les lecteurs et lectrices... » Aurais-je dû faire passer *lectrices* devant, comme le faisait le général De Gaulle (« Françaises, Français ! ») ? Au nom de la galanterie ? Les partisan·es du langage égalitaire proposent d'oublier cette dernière (qui n'est jamais qu'un sucre offert aux femmes, dans un monde où elles passent toujours après les hommes pour les choses importantes), et de la remplacer par l'ordre alphabétique. Que tout le monde connaît, qui est parfaitement arbitraire, et qui est fort égalitaire : « lecteurs et lectrices », mais « chères étudiantes, chers étudiants ».

Les accords

Une autre technique, tant pour rétablir l'égalité entre les genres que pour éviter le recours au point médian, est l'accord de proximité : « Les lecteurs et les lectrices *parvenues* jusqu'ici dans la lecture... » (l'a-t-on vu ?) n'est ni une « faute » ni une invention féministe. « Armez-vous d'un courage et d'une foi nouvelle », écrivait Racine dans *Athalie* (1691). À vrai dire, c'est ainsi que parlaient et écrivaient bien souvent nos ancêtres, non seulement jusqu'à ce qu'on invente la règle de l'accord « au genre le plus noble » (théorisé par l'Académie dès les années 1640), mais encore bien après. C'est délibérément que Racine (académicien) ignore cette invention, et c'est par habitude qu'on continue parfois de l'ignorer jusqu'à nos jours. Quand j'écris que le trait d'union « peut partir à la ligne avec la ou les lettres qui le suivent », ou que si on met deux signes on isole du reste de la phrase « la ou les marques du féminin », je fais des accords de proximité. Cela m'évite d'écrire « la ou les lettre(s) qui le sui(ven)t », ou « la lettre ou les lettres qui le sui(ven)t », ou encore « la ou les marque(s) du féminin ». N'est-ce pas franchement plus simple ? Le même procédé me permet d'écrire (et de dire) « des collectivités territoriales, des administrations, des commerces, des entreprises... se sont *mises* à communiquer de la sorte », plutôt que de déroger au système basique des accords en disant « des entreprises se sont mis ».

Si l'école n'enseigne plus cet accord, puisqu'elle ne veut connaître que celui du « masculin qui l'emporte sur le féminin » (simple ripolinage de l'invention du XVII^e siècle, d'où la notion de noblesse a disparu – III^e République oblige – mais non la domination masculine – qu'elle entendait maintenir), elle l'a toléré officiellement jusqu'à la réforme Haby (1976). Et elle le tolère depuis *mutatis mutandis* : quand un exemple se présente dans une dictée du Brevet (ce fut le cas en 2014), les correcteurs et correctrices ont pour consigne de ne pas enlever de point.

La phrase « des collectivités territoriales, des administrations, des commerces, des entreprises... se sont mises à communiquer de la sorte » relève aussi d'un autre type d'accord, tout aussi traditionnel en français : l'accord selon le sens. En l'espèce, l'accord de majorité. Les trois entités féminines sont plus nombreuses, elles représentent *a priori* plus de monde que celle de genre masculin, donc l'accord est au féminin. Élargissons le problème, et prenons des exemples tout à fait incontestables quant à l'importance relative des termes à accorder. Pourquoi devrais-je obligatoirement écrire « les quarante femmes du bus et le chauffeur ont été *invités* à descendre » ? Voire « les quarante femmes qui étaient descendues du bus et le bus lui-même ont été *précipités* dans le ravin par l'éboulement » ? Nos ancêtres auraient sans doute écrit *invitées*, et *précipitées*. Certain-es le faisaient même en dehors de toute considération de nombre, juste pour marquer la plus grande valeur accordée à certains termes. En témoigne le titre de ce livre publié en 1571 par le fils de son auteur : *Le Parnasse des poetes françois modernes contenant leurs plus riches et graves sentences, discours, descriptions et doctes enseignemens, recueillies [et non recueillis] par feu Gilles Corrozet, Parisien*. Dans cet ensemble de textes disparates, ce sont *les sentences* qui lui semblaient les plus précieuses : aussi bien sont-elles nommées en premier, et qualifiées de deux adjectifs. Précision qui nous échapperait avec la règle actuelle (comme avec la règle de proximité).

Cet accord là non plus n'est pas enseigné à l'école, mais il est accepté... sous la plume des écrivain-es patenté-es. On explique alors aux élèves qu'il s'agit d'une figure de style : une *syllepse*. Lisons la définition de ce mot dans le *Grand Dictionnaire encyclopédique* en dix volumes de Larousse (1962) : « Accord des mots en genre et en nombre, non pas selon la grammaire, mais d'après le sens ». Les deux exemples donnés à la suite illustrent des cas de discordance entre singulier et pluriel, ce qui n'est sans doute pas innocent, mais on voit avec le livre de 1571 que la discordance de genre était aussi pratiquée. Du reste, nous recourons tous les jours à la première avec des phrases telles que « *La majorité* des gens qui étaient présents ce jour là *ont* succombé ». Les puristes tordent le nez, mais soupirent que « c'est toléré ». En revanche, pour les quarante femmes et le bus, c'est impossible ! Et toujours aussi impossible si elles sont mille, et si c'est un ballot de paille qui a chu avec elles ! Voilà donc un exemple où le recours à un accord traditionnel – et même auréolé d'un nom savant – remettrait les pendules à l'heure de l'égalité, voire de la simple décence. Mais nous trouvons normal que des femmes, aussi nombreuses soient-elles, s'effacent devant un objet, aussi méprisable soit-il, pour la seule raison qu'il est de genre masculin. Pour les partisan-es du langage égalitaire, l'affaire est entendue : ces deux types d'accords sont préconisés, parallèlement à la mise au ban de la formule « le masculin l'emporte sur le féminin », qui enseigne aux enfants que les hommes doivent toujours avoir le dernier mot.

Le masculin dit générique

Une dernière recommandation mise en œuvre dans ce qui précède doit être explicitée. Elle est consubstantielle à la promotion des doublets – qu'ils soient rédigés ou non en toutes lettres. L'un des ministres de De Gaulle, Alain Peyrefitte (académicien...), soutenait qu'il était inutile de dire « *Françaises et Français, citoyennes et citoyens, téléspectatrices et téléspectateurs* », au prétexte que « en

français, le masculin joue le même rôle que le neutre dans d'autres langues. *Français, citoyens et téléspectateurs* désignent indifféremment les deux sexes » (*Le Figaro* du 23 juin 1984). Outre que le neutre ne sert quasiment jamais à parler des humains, il n'y a pas besoin d'aller chercher bien loin la preuve de la fausseté d'une telle affirmation. Si exprimer les deux mots est inutile, pourquoi le Général commençait-il tous ses discours à la nation par la formule célèbre ? Pourquoi donc n'estimait-il pas, lui, que *Français* désigne « indifféremment les deux sexes » ? — Parce qu'il voulait être élu... au suffrage universel. Parce qu'à côté des 14 millions de votants, en 1962, il y avait 14 millions de votantes. Et que ne pas s'adresser à elles *aussi* aurait peut-être été prendre des risques. Tous les politiques l'ont peu à peu suivi, quel que soit leur sexe : qui prendrait aujourd'hui le risque de les oublier ?

Que le « masculin générique » soit en réalité *hégémonique*, qu'il entraîne la pensée vers des représentations essentiellement, voire exclusivement masculines, c'est aussi ce que montrent les études des psycholinguistes. Les enfants confrontés à des métiers énoncés au masculin ou au féminin ne s'y projettent pas de la même manière selon leur sexe, parce le message qui leur est ainsi envoyé est que ces professions sont faites pour l'un ou l'autre, mais pas pour les deux ; alors que la proportion des enfants qui envisagent les métiers proposés lorsqu'ils sont présentés sous les deux noms monte invariablement. De même, les personnes à qui l'on demande de citer « deux champions », ou « deux présentateurs du journal télévisé », ne répondent pas de la même manière si on leur demande de citer « deux champions ou championnes », « deux présentateurs ou présentatrices », et elles répondent encore différemment si on leur demande de citer « deux personnes qui présentent le journal télévisé » ; la proportion de femmes citées montant invariablement quand un féminin a été mentionné. Ce mécanisme involontaire ne touche pas seulement les gens qui répondent aux enquêtes, mais les producteurs et productrices de discours elles-mêmes. Plus un propos censé porter sur une population mixte est conduit au masculin, plus les chances qu'on ne s'y intéresse qu'aux hommes s'accroît. Envisager un article intitulé « Les étudiantes et les étudiants sont en grève » plutôt que « Les étudiants sont en grève », c'est se préparer à interroger les unes autant que les autres, à chercher à savoir si les unes et les autres vivent la grève de la même manière ou non, sont aussi présentes dans les manifs ou sur les tribunes, ont autant de raisons d'être en colère – bref, c'est accroître les chances d'informer le lectorat sur l'ensemble de cette population plutôt que sur l'une de ses composantes.

Terminons sur ce point par une recommandation « stylistique ». On n'est pas obligé-e d'utiliser des doublets d'un bout à l'autre d'un texte ou d'un discours. Il suffit qu'il y en ait aux endroits stratégiques, dans le titre, au début des paragraphes, etc. Ailleurs, on peut utiliser des pronoms (celles et ceux..., quiconque..., les unes et les autres...), des termes épiciènes (les responsables, plutôt que les dirigeant-es), des périphrases (la communauté étudiante, le monde agricole, la population...).

Utiliser des noms féminins

Deux autres modalités du langage égalitaire doivent enfin être mentionnées. La première semble presque aujourd'hui inutile à rappeler, tant la société française a progressé sur ce point depuis trente ans – parce que les efforts des progressistes

et des féministes ont porté presque exclusivement sur elle. Je veux parler de l'usage qui consiste à parler des femmes avec des noms féminins. Là encore, le dispositif est traditionnel, il est même de rigueur en français : *la boulangère, la coiffeuse, l'institutrice, la voisine, la sœur...* ont d'emblée leur place à côté de *le boulanger, le coiffeur, l'instituteur, le voisin, le frère*. On a pourtant longtemps dû oublier ce mécanisme lorsque les professions, les fonctions, les activités, les dignités... grimpaient dans les hauteurs de la hiérarchie sociale et politique – jusqu'à faire dérailler le français (« le capitaine Prieur est enceinte »).

On sait aujourd'hui que ce *longtemps* n'a rien d'une éternité. L'idée de rayer des féminins de la carte (d'abord en les condamnant explicitement, ensuite en ne les enregistrant pas dans les dictionnaires) date du XVII^e siècle. Et elle ne touche que quelques noms : ceux qui désignent l'exercice de la parole publique, de la pensée, de la création... Bref des terrains que les hommes estimaient leur pré carré, mais qu'on ne pouvait pas empêcher les femmes de fouler : *autrice, écrivaine, médecine* (soignante), *peintresse, philosopheuse, poétesse...* Vinrent ensuite allonger cette liste les noms des métiers qui s'ouvrirent aux femmes peu après les portes des universités : *avocate, chirurgienne, pharmacienne, professeuse...* Et c'est enfin toutes les activités devenues accessibles après 1944, soit la magistrature, la haute fonction publique, la politique, qui se trouvèrent frappées d'alignement sur le masculin : *ambassadrice, conseillère, générale, ministre, présidente, rapporteuse, sénatrice...* Autant de mots connus des Français-es comme le loup blanc, mais devenus interdits d'usage au sens propre, comme si les mots changeaient de genre, ou de forme, en passant d'un sens à l'autre !

Beaucoup ont fini par revenir parmi nous, comme en témoigne l'une des listes de mots proscrits fournie par Louis-Nicolas Bescherelle dans les années 1830 : *graveuse, compositrice, professeuse, traductrice*. On peut donc espérer que ceux qui demeurent ostracisés vont en faire autant. Encore faut-il que ce ne soit pas sous un déguisement masculin, comme les mots en *-eure* qui ont fait leur apparition dans les années 1980 au Québec, et que l'intelligentsia française s'est résignée à accueillir deux ou trois décennies plus tard, plutôt que de faire place aux termes dont la finale féminine est audible, et qui existent depuis des siècles (il y a toujours eu des *provisieuses* dans les couvents féminins, *procureuse* a trois entrées dans le dictionnaire de Richelet de 1680...). Mais des mots dont l'Académie française, toute occupée à conspuer les « néologismes », ne se décidait pas à signaler l'existence. Il a fallu que des chercheuses les retrouvent, montrent qu'ils avaient été d'usage courant avant qu'on leur fasse la guerre, pour que la population française soit aujourd'hui devant de vrais choix... ou plutôt qu'elle réalise qu'elle n'aurait jamais dû avoir le moindre doute.

La réintroduction du terme *autrice* est à ce titre encourageante. Quasi inconnu il y a vingt ans, il est désormais en passe de s'imposer – jusqu'au Canada, où des jeunes appellent aujourd'hui à renouer avec les « vrais féminins ». *Metteuse en scène* est en train de suivre la même voie – peut-être parce que les femmes en question tirent le diable par la queue, et dénoncent le sort indigne qui leur est fait depuis que leur profession a été passée au peigne fin des statistiques. Ce qui n'est pas le cas des femmes qui exercent de hautes fonctions dans la justice et l'administration. Pour elles, l'usage de vrais masculins ou de féminins inaudibles semble encore un gage de tranquillité, voire de valeur ajoutée, voire un moyen de se distinguer de celles qui travaillent quelques marches plus bas : *maitresse d'école*, bien sûr ; mais *maitresse de conférences*, ou *des requêtes* ou *d'œuvre...*

Mettre l'homme – et même l'Homme – aux oubliettes de l'histoire

Le langage égalitaire demande enfin qu'on cesse d'utiliser le mot *homme*, au singulier ou au pluriel, quand il ne s'agit pas de parler d'un homme particulier ou d'un groupe d'hommes. En français, le mot n'a jamais signifié autre chose, et lui aussi entraîne mécaniquement la pensée vers une représentation masculine. De quel sexe est la créature qui se relève peu à peu sur les dessins représentant l'évolution de « l'homme préhistorique » ? Qui peut croire qu'on lutte efficacement contre les violences faites aux femmes avec un concept comme les « droits de l'homme », quand, durant des siècles, le droit a autorisé les hommes à battre leur femme, à la séquestrer, à la tuer si elle était prise en flagrant délit d'adultère, alors qu'eux-mêmes ne risquaient rien ? Qui peut croire, même, que les femmes sont sous-entendues dans le mot *homme*, quand il a fallu attendre près de deux siècles (de luttes acharnées) pour que lesdits droits leur soient ouverts, et préciser noir sur blanc, dans l'Ordonnance d'avril 1944, que « les femmes sont électrices et éligibles dans les mêmes conditions que les hommes » ?

En 1948, la communauté internationale a choisi – après des mois de débats – de rompre avec la terminologie des *Rights of Man* en vigueur jusqu'alors, au profit de celle des *Human Rights*, afin de tenir compte de l'accès des femmes à la citoyenneté intervenu dans les principaux pays signataires de l'*Universal Declaration of Human Rights*, autrement dit, en bon français, de la *Déclaration universelle des droits humains*. Après avoir bagarré pour le maintien de l'ancienne formule, et pour que l'ensemble des pays francophones les suivent, les autorités françaises l'ont conservée dans toutes les déclinaisons officielles de la convention adoptée. Elles ont aussi omis d'intégrer ce texte dans notre droit, allant jusqu'à préférer inscrire dans la Constitution de 1958 la fidélité du peuple français à la « Déclaration des droits de l'homme et du citoyen » de 1789, qui excluait la moitié de la population, plutôt qu'à celle de 1948, qui l'incluait. Elles ont aussi infligé cette traduction inexacte aux organismes internationaux qui siègent sur son sol, comme l'*European Court of Human Rights* (dite *Cour européenne des droits de l'homme*), entraînant d'autres pays francophones à en faire autant, comme le Haut-Commissariat des Nations unies aux « droits de l'homme », installé à Genève. Parallèlement, elles ont multiplié les structures capables de légitimer l'expression *l'homme*, comme la Maison des Sciences de l'Homme, fondée en 1963 puis démultipliée sur le territoire national comme les couvents d'autrefois (il existe aujourd'hui plus d'une vingtaine de « maisons »), et dotée d'une puissance éditoriale (à ce jour, près de deux cents publications à son actif). Des livres qui, pour leur écrasante majorité, traitent d'archéologie, d'ethnologie, de géographie, d'histoire, de politique, de religion... bref de sciences *humaines*. Cette dernière expression ayant 250 ans d'âge, quand l'autre en a tout juste quatre-vingt (si l'on en croit le catalogue de la Bibliothèque nationale de France).

En attendant que nos édiles se décident à admettre que la France a changé de régime en 1944 et que ce changement doit se marquer dans les textes par une terminologie appropriée, en attendant que les associations qui s'accrochent à l'ancienne se mettent au goût du jour (comme la Ligue des Droits de l'Homme de Belgique, qui a choisi la date anniversaire des 70 ans de la *Déclaration universelle des droits humains* pour changer de nom), les progressistes de France, de Navarre et d'autres pays francophones marquent leur enracinement dans le XXI^e siècle en

mettant *l'homme* au cabinet des antiquités. En parlant des *droits humains* (le plus courant), des *droits de la personne humaine* (comme on le fait au Canada depuis les années 1970), du *droit des gens* (comme disait Montesquieu)... En parlant des origines de *l'humanité*. En revenant au latin si l'on tient à parler de l'espèce, puisqu'*homo* voulait dire *humain* dans cette langue (l'homme étant nommé *vir*). En souriant de la pauvre majuscule, que les adeptes de *l'homme* présentent comme la preuve ultime que le mot peut avoir deux sens, quand elle ne date que des années 1960, et qu'elle ne figure que dans un document sur trois ou quatre. En traduisant dès aujourd'hui correctement les textes qui affichent le mot *humain* dans les autres langues.

*

Aucune de ces recommandations, on le voit, ne relève de la nouveauté. Les noms appelés à (re)prendre du service sont connus de tout le monde – à une ou deux exceptions près, et leur adoption par des gens décidés les rendra tout à fait courants en quelques années. Les accords invités à réintégrer nos pratiques tombent sous le sens pour l'un, et s'imposent sans y penser pour l'autre tant il est intuitif – pour autant qu'on cesse de respecter (et d'enseigner) un dispositif d'un autre âge. Le fait d'exprimer les termes qui désignent les femmes puis ceux qui désignent les hommes, ou le contraire, ou des termes communs, relève de soucis aussi peu révolutionnaires que le respect, la politesse, la justesse, et cela ne demande qu'un peu de salive ou d'encre : combien de réformes sont moins coûteuses ? Quelques pronoms communs (et non *neutres*) sont expérimentés dans des groupes militants (iels, ceux...). Soit ils resteront dans ces cercles, soit ils « prendront ». Mais ils ne prendront que si une proportion plus large de la population francophone les trouve utiles, et aucun ne met la langue en danger. Dire ou écrire « Iels ont vu le match hier » peut sembler curieux aujourd'hui, mais ce n'est rien d'autre – en un peu plus court – que « Elles et ils ont vu le match hier » ; la structure de la phrase est respectée, le propos est clair. Quant au point médian, une fois qu'on aura compris quand et comment l'utiliser au mieux, il s'installera dans nos textes aussi aisément que les points de suspension et le point d'exclamation... que Ronsard ne connaissait pas.

Tout cela est donc fort simple. La difficulté, la vraie, ne se situe pas dans la langue, mais dans nos têtes ; dans nos représentations des fonctions que les femmes peuvent exercer (ou non), des droits qu'elles sont légitimes à revendiquer (ou non). Si *la ministre* a rendu tant de gens hystériques pendant une quinzaine d'années, ce n'est ni parce que le mot était nouveau, ni parce qu'il sonnait bizarrement au féminin (vu qu'il ne change pas de son), mais parce qu'il semblait encore à beaucoup de gens, surtout dans les milieux d'où sortent les ministres, que cette responsabilité ne sied qu'aux hommes. L'élargissement de l'horizon auquel nous sommes confronté·es aujourd'hui, avec les accords, les doublets, la Constitution qu'il faudra réécrire, sans parler de la devise nationale où *solidarité* devrait remplacer *fraternité* (vu que les femmes ne seront jamais des frères)... pose cette fois-ci à grande échelle la question de notre conception de l'égalité. Nous avons fini par admettre que les femmes peuvent faire des études, travailler sans autorisation de leur mari, voter, être élues... Mais nous commençons tout juste à nous alarmer qu'il en meure une tous les deux jours sous les coups de son compagnon ou de son ex-compagnon, ou qu'une sur dix seulement porte plainte après un viol, et que neuf procès sur dix se terminent par la relaxe de l'homme... qui attaque ensuite la plaignante pour diffamation. Nous trouvons encore bien

souvent normal qu'elles s'occupent quasi seules des vieilles personnes, après s'être occupées quasi seules des enfants, et qu'elles gagnent *en moyenne* 600€ de moins que les hommes une fois à la retraite. Et nous nous agaçons qu'elles « la ramènent », qu'elles exigent 50% des places, de l'argent, du temps libre... et des mots sur la page. À l'évidence, nous avons encore beaucoup de chemin à faire pour nous libérer de notre acceptation de la domination masculine, de notre complaisance envers elle. Et peut-être de notre peur de la contester véritablement.

Éliane Viennot